

L'œuvre culturelle et scolaire du district de Vannes (1791-1795)

Sous la Révolution furent créées de nouvelles structures administratives : départements, districts, cantons et communes. Le département du Morbihan était subdivisé en neuf districts et celui de Vannes, qui s'étendait de Grandchamp à Baden et d'Elven à Sarzeau, comprenait 26 communes de l'époque, soit 33 d'aujourd'hui depuis les nouvelles créations.

Le district était composé d'un conseil de douze membres coiffé par un directoire de quatre personnes : le président, le vice-président, le procureur-syndic, devenu ensuite agent-national et le secrétaire. Il possédait en outre un tribunal et un receveur. Institution administrative intermédiaire entre la commune et le canton d'une part et le département, le district fut mis en place en 1790 et supprimé en 1797 car ses compétences et ses attributions semblaient faire double emploi et créer des conflits avec les autres administrations.

Il en fut ainsi à Vannes où l'on vit en 1791-1792 les problèmes de l'application des décrets sur la Constitution civile du clergé opposer un district très modéré à un département beaucoup plus radical. Les districts ont pu cependant esquisser une action dans des domaines très nombreux : justice, subsistances, travaux publics, agriculture, enseignement etc. et les archives qu'ils nous ont laissées nous permettent, deux siècles plus tard, d'évaluer l'œuvre qu'ils ont accomplie pendant ces années particulièrement agitées de 1790-1797.

En retenant le thème de l'œuvre scolaire et culturelle, nous avons choisi de concentrer notre étude sur les années 1791-1795, qui sont les plus riches de la période et dont la dernière marque, dans la région de Vannes, une coupure très nette : l'affaire de Quiberon et ses suites. Le contexte des années postérieures à la défaite des émigrés et à la Convention ne sera donc pas évoqué ici.

Deux généralités s'imposent avant de nous pencher sur l'œuvre scolaire et culturelle du district de Vannes : les grands moments et les hommes de cette période. Sans entrer dans les détails, disons que le district vit le début de la République et l'installation de la Terreur dans

une période de tension extrême qui rend toute volonté réformatrice encore plus difficile. Bien que Vannes et les communes voisines soient devenues très majoritairement contre-révolutionnaires, il existe, essentiellement au chef-lieu du district et du département, une minorité de bleus très actifs qui doivent affronter à la fois leurs concitoyens, hostiles à la Révolution, et les autorités supérieures (les représentants du peuple, les députés, les généraux) qui les soupçonnent de tiédeur, de « fédéralisme » et autres modérations suspectes. Prieur de la Marne, particulièrement dur envers le républicanisme des Vannetais, c'est-à-dire destituer, épurer, incarcérer. A ce court aperçu politique ajoutons les difficultés du ravitaillement, les pénuries, le froid, les réquisitions (ou les pillages) de la troupe et bientôt des chouans, les condamnations à mort, les emprisonnements etc. La répression de l'affaire de Quiberon pendant l'été et l'automne 1795 sera plus terrible encore.

Un mot enfin sur les hommes du moment. A la tête du district, après les premiers présidents Jouanne et Grignon, assistés des procureurs Rollin de la Farge puis Bernard, deux noms ont véritablement compté : Aubry et Jéhanno. Le docteur Jean-Gilles Aubry (1751-1810) est une figure de la médecine morbihannaise, célèbre pour ses travaux scientifiques de médecine, météorologie, botanique etc. Il a présidé le district de décembre 1792 à octobre 1793 date de sa destitution ; incarcéré jusqu'en novembre 1794, il revient à la tête du district en 1795-1796. Révolutionnaire modéré mais convaincu, il devient plus tard professeur à l'Ecole Centrale.

Joseph-Marie Jéhanno (1749-1800), notaire et procureur en 1779, entre au district en octobre 1791 et en devient substitut puis agent national d'août 1792 à janvier 1795, où il déploie une activité débordante, faisant preuve d'opinions très marquées qui le font vite passer pour un jacobin excessif, autoritaire, incorruptible. Il ne cache pas ses idées antinobiliaires et antireligieuses et appuie à fond la politique de « régénération » de Prieur de la Marne. C'est donc sous son impulsion que se réalise la plus grande partie de l'œuvre du district sous la Terreur, particulièrement la déchristianisation.

Il faut enfin noter que la Société Populaire — dernier avatar du club — le comité de surveillance, et le cas échéant la municipalité et le département jouent leur rôle et collaborent avec le district lorsque leurs responsables ont quelque poids : Péniguel, Mahé de Villeneuve ou Lau-mailler. C'est un point que nous pourrions constater en étudiant d'abord l'œuvre scolaire et culturelle puis l'action du district pour essayer de remplacer l'ancienne foi par une nouvelle religion.

L'œuvre scolaire

Il n'est pas dans nos possibilités d'établir ici un aperçu complet de ce

qui a pu être entrepris dans le domaine scolaire, culturel ou religieux dans les années 1793-1794 mais il apparaît intéressant de montrer, par quelques exemples précis, que les autorités locales ont réalisé une œuvre parfois originale à Vannes, parfois plus contestable également.

Les instituteurs et institutrices ayant été astreints à prêter un serment, certains s'y refusèrent et durent quitter leur fonction dont les frères des écoles chrétiennes qui, en octobre 1791, doivent abandonner la maison de la rue du Poulho (aujourd'hui rue Richemont) et la chapelle Sainte-Catherine, devenues biens nationaux. A leur place vont y enseigner plusieurs personnes pour lesquelles nous possédons un état du 1^{er} vendémiaire (21 septembre 1794) indiquant les nom et âge des élèves qu'ils sont chargés d'instruire en lecture, écriture et calcul :

Autissier : 60 enfants de 7 à 14 ans

Le Beau : 134 enfants de 6 à 12 ans

Jeanne Le Galles : 79 filles d'âge équivalent

Marie Eugénie Duclos : 75 filles de 6 à 20 ans

Anne Parseille : 22 filles de 6 à 12 ans

Citoyenne Lavallette : 12 fillettes de 4 à 10 ans

Citoyenne Launay : 19 fillettes de 4 à 10 ans (1).

Ainsi, deux instituteurs et cinq institutrices s'occupent de 400 jeunes (sensiblement moitié garçons, moitié filles) dont la majorité fait partie des grands. Nous ne savons cependant pas si cet enseignement primaire donnait de bons résultats. Le jeune Germain Boullé, futur préfet des Côtes-du-Nord, fréquenta l'école d'Autissier en 1794 et il raconte comment il dut, un jour de décadi, réciter par cœur la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen « dans la chaire même de la Cathédrale dont ma petite taille dépassait à peine l'appui » (2).

L'enseignement secondaire paraît bien moins loti puisque le collège voit progressivement fondre ses effectifs de 1791 à 1793 malgré la nomination de nouveaux professeurs comme Le Clainche en juillet 1791, Botrehan professeur de cinquième en 1791-93, Pierre Duporteau professeur de physique en 1792-93, Haumont père ou François-René Chesnel, son principal depuis juin 1791 jusqu'en frimaire an III (novembre 1794) date à laquelle il se détermine à rentrer dans l'administration car il est seul en poste depuis un an (3).

(1) Archives municipales 1R265.

(2) Mémoires inédits de G. Boullé (1852), copie aux A.D.M.

(3) A.D.M. L1446.

Il faudra donc attendre la création de l'Ecole centrale l'année suivante pour retrouver un enseignement du second degré à Vannes et, ce, d'autant que l'Ecole de Marine avait été supprimée par la loi du 10 août 1791. Dans un rapport au Comité d'Instruction publique, le district signale le 24 brumaire (14 novembre 1794) que presque tous les professeurs du collège sont « ou aux armées ou sur les vaisseaux en qualité d'instituteurs ».

Le district de Vannes a été chargé le 1^{er} messidor (19 juin 1794) d'envoyer six jeunes gens à « l'Ecole de Mars ». On ne sait ce qu'il en advint. Nous pouvons cependant noter qu'il subvenait aux besoins de Ropert, puisque ce Vannetais, élève à Maisons-Alfort, reçoit 600 livres le 11 mai 1795 et fut ainsi le premier vétérinaire du département (4). Le district nomme enfin le 17 frimaire (7 décembre 1794), trois élèves à l'Ecole Normale de Paris, ou « Ecole Nationale » : Querel, Boyer fils et Le Beau. Quinze jours plus tard, seul Jean-Marie Querel avait accepté, encore demandait-il qu'on lui paie le voyage.

Le museum

Si le district ne semble pas avoir abouti dans ses efforts de développement des écoles, malgré les efforts qu'il y consacrait, il n'eut pas de résultat tangible non plus dans le domaine des bibliothèques et des musées mais, cependant, ici aussi, il avait quelques projets et souhaitait ouvrir un « Muséum ».

Le 22 floréal an II (11 mai 1794), en pleine terreur, le district et la Société populaire prennent des mesures en ce sens :

« Le citoyen Mahé administrateur et substitut de l'agent national a dit qu'il a fait part à la Société populaire lors de sa séance du 10 de ce mois, des vues de l'administration sur le choix à faire des citoyens qui réunissent les qualités propres pour inventorier les livres et autres objets qui peuvent servir aux Arts, aux Sciences et à l'enseignement et pour établir le muséum de ce district suivant l'instruction de la commission temporaire des Arts et que la Société populaire a de même que le district été d'avis de nommer pour commissaires à cet effet les citoyens Le Galles imprimeur-libraire, Lombart apothicaire, Kerviche négociant, Jamet greffier du tribunal de district, Pichot ingénieur et Herman maître de musique; en conséquence l'administration délibérant, le substitut de l'agent national entendu, a définitivement nommé lesdits Le Galles, Lombart, Kerviche, Jamet, Pichot et Herman pour commissaires à l'effet de rassembler et inventorier tous les livres, tableaux et autres objets qui

(4) L1435, L1446 et Dr Oger : Charles ROPERT (1772-1839), « Le premier vétérinaire vannetais », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, septembre 1988.

peuvent servir aux Arts, aux Sciences et à l'enseignement provenant tant des maisons des émigrés que des maisons religieuses, lesquels commissaires sont autorisés à établir le muséum dans la maison ci-devant de l'émigré Bavalan et à faire faire toutes les dispositions nécessaires pour le même établissement.

Fraper, Le Quinio pt, L.P. Degastine, Brullé, Mahé. Vannes, le 22 floréal an II (5).

Le muséum du district doit donc rassembler les « livres, tableaux et autres objets qui peuvent servir aux Arts, aux Sciences et à l'enseignement ». Le 28 prairial (16 juin), le citoyen Destouches, agent de réquisition, signale qu'il a en dépôt « un orgue ci-devant appartenant à l'ex-chanoine Bonin » ; on décide de l'installer au muséum et, le 8 fructidor (24 août), le citoyen Louis Alliaume, musicien du 1^{er} bataillon du régiment de la Marne, reçoit la lettre suivante : « Citoyen, nous te prévenons que nous avons jeté les vues sur toi et que nous te donnons la commission de démonter un orgue qui se trouve en dépôt chez le citoyen Détouches et de le faire remonter au muséum, c'est-à-dire dans la maison ci-devant Bavalan. Nous sommes charmés de te mettre par cet acte de patriotisme, à même de te rendre utile à la chose publique, aux intérêts de laquelle tu es absolument dévoué » (3). Nouvelle demande en ce sens le 12 septembre, adressée au citoyen Lacombe, chef de brigade à Auray, pour lui dire d'annoncer aux musiciens de venir à Vannes dans le plus court délai « pour installer l'orgue destiné au musée de cette ville ». Une nouvelle lettre est expédiée à Lacombe le 1^{er} vendémiaire an III (23 septembre), mais rien n'y fait, malgré la nomination d'un nouveau commissaire du muséum, Boyer père, « très instruit dans la partie de la mécanique », et la nomination, le 29 frimaire (19 décembre 1794) de l'ancien principal du collège, Chesnel, comme conservateur du muséum et bibliothécaire provisoire (3).

François-René Chesnel (1756-1848), procureur au parlement de Bretagne est nommé principal du Collège de Vannes en 1791. Il adhère au club des Amis de la Constitution le 25 juin 1791 et en est élu le président en mars-avril 1792. Administrateur du département, il fait partie des destitués et incarcérés de 1793-1794 et, en sortant de prison, il reçoit cette nomination de conservateur du muséum du district et bibliothécaire provisoire. Il n'occupera ce poste que quelques mois, devenant bientôt accusateur public au tribunal criminel du département, puis son président en octobre 1795.

En 1801 il part pour Rennes comme juge au tribunal criminel, conseiller à la cour impériale en 1811 et retraité comme conseiller honoraire en 1816.

(5) A.D.M., L1422.

En décembre 1797, un nouveau bibliothécaire avait été nommé en la personne de l'ancien prieur des Carmes de Josselin, Toussaint David. C'est lui qui parviendra à ouvrir la première bibliothèque publique de Vannes dans les locaux de l'Ecole Centrale, le 3 floréal an IX — 23 avril 1801 (6).

Les nombreux commissaires nommés au muséum pétitionnent au district le 18 nivôse (7 janvier 1795). Ils demandent toujours Alliaume, « facteur d'orgue et militaire » ; ils n'ont pas pu se procurer un local et en veulent un, ils n'ont ni bois, ni table, ni domestique pour ouvrir et fermer les portes. Bref, rien ne se fait et c'est la dernière fois qu'on trouve mention de ce projet de musée artistique et scientifique qui, mort-né, méritait cependant d'être cité. On voit ainsi que les administrateurs de cette époque avaient quelques préoccupations artistiques. On peut objecter qu'ils ont fait détruire des monuments dignes d'intérêt : le 28 fructidor (31 août) l'agent national du district, Jéhanno, écrit au département pour faire abattre les châteaux d'Elven et Suscinio, mais sa motivation est que ce sont des « objets odieux qui peuvent devenir un repaire de brigands » (3).

Un mois plus tôt le 2 thermidor (20 juillet 1795), Mahé de Villeneuve demande au commandant Laumaillet d'interdire aux militaires l'accès de la cathédrale (« le Temple ») et cette fois, il fait preuve de sens artistique en concluant : « Nous mettons sous ta responsabilité les superbes morceaux de sculpture qui ornent cet édifice et surtout le principal autel » (7). Il fut entendu car, malgré la déchristianisation, le vandalisme épargna la cathédrale dans son ensemble.

La déchristianisation

Si le district peut donc être crédité de quelques réalisations en matière scolaire et de nobles ambitions sur le plan artistique on doit se pencher aussi sur son attitude dans le domaine religieux afin d'essayer de dresser un tableau plus complet de son œuvre culturelle en 1793-1795.

Sur ce point aucune ambiguïté chez nos républicains vannetais. Leur volonté de rupture avec le christianisme apparaît d'emblée dans leurs décisions et leurs actes : déchristianisation, déprêtrisation et interdiction du culte catholique d'un côté, tentative de création d'un culte de la déesse-Raison et de l'Être suprême de l'autre. Ces deux politiques seront un échec et ne constitueront donc qu'une parenthèse brève mais dense dans l'histoire de la transmission de la foi à Vannes.

(6) Voir le mémoire de maîtrise de mademoiselle AMAUGER : *L'Ecole centrale du Morbihan*, Rennes-2, 1987 — voir aussi L1491.

(7) Registre de correspondance municipale (à la date indiquée).

Lors de son séjour à Vannes, Prieur de la Marne avait fait remplacer la statue de Saint-Vincent par un sans-culotte : la déchristianisation allait être à l'ordre du jour, y compris pour le clergé constitutionnel. La fonte des objets du culte est réactivée. Le 7 brumaire an II (28 octobre 1793) le district écrit à Prieur en lui envoyant un supplément de 138 marcs d'argent : « ce supplément provient des bustes et chasse de saint Vincent et de saint Guenel que l'ancienne municipalité de Vannes nous a aujourd'hui fait parvenir. Ces précieuses enveloppes converties en monnaie fourniront aux besoins des sans-culottes dont vous avez ordonné que le patron prit la place qu'occupait depuis trop longtemps M. saint Vincent. Nous attendons aussi dans le jour M. Saint Patern » (3). C'était, littéralement, changer de religion en plaçant la ville de Vannes non plus sous la protection de Saint Vincent-Ferrier mais sous celle d'un sans-culotte couvert d'un bonnet phrygien et brandissant une pique qui, malgré un « attentat » sans suite quelques mois plus tard, allait rester dans la niche de la porte Saint Vincent jusqu'à la proclamation de l'Empire.

Dans le même temps, les prêtres et leur évêque étaient invités à quitter l'Eglise en remettant au département leurs lettres de prêtrise pour proclamer ainsi qu'ils abandonnaient le sacerdoce. Neuf prêtres déposent leurs lettres d'ordination à Vannes dans la période qui va de janvier à juin 1794 : Nicolas Armez, René Rubault, Jean-Jacques Moulin, Théophile Bouriéquin, Vincent Moreau, François-Laurent Louvart Pontigny (qui les reprendra en août 1802), Toussaint David, François-Marie Haumont et Pierre Dugué (8).

Parmi ces neuf ecclésiastiques, outre Nicolas Armez dont on sait le rôle important à Saint-Brieuc pendant la Révolution, on trouve deux ex-religieux (Pontigny et David) et deux vicaires épiscopaux de Monseigneur Le Masle, tous deux clubistes vannetais, Moulin et Haumont. Le premier laisse d'ailleurs cette proclamation pompeuse : « J'assure sur l'honneur d'un républicain de ma trempe, que je n'exercerai plus la fonction sacerdotale. »

D'autres prêtres constitutionnels devaient partir ou se marier dans le district (Broust, Noirel...) parmi la soixantaine qui avaient l'appellation de « fonctionnaires publics » depuis leur serment à la Constitution civile du clergé (9). Ceux qui refusent sont incarcérés comme Le Masle et six de ses prêtres : Bocherel, Kerviche, Launay, Ricordet, Perrotin, Le Sans à partir de la mi-avril jusqu'à Noël 1794. L'évêque parvient cependant à sauver les reliques de saint Vincent et saint Guénaël en juin-juillet grâce à Charles Launay, l'ancien sacriste. Il avait en vain demandé son

(8) A.D.M., L1749.

(9) A.D.M., L1429 et L1488 à 1497. Le 9 octobre 1792, 56 prêtres du district de Vannes recevaient un traitement dont 9 vicaires épiscopaux.

élargissement dans une lettre où, comme d'habitude, il faisait précéder son prénom d'une croix et scellait de son anneau épiscopal. D'où cette philippique du 2 thermidor que l'agent national Jéhanno lui envoie au Petit-Couvent (20 juillet 1794) :

« 1. Que de suite tu nous feras passer ton cachet qui retrace encore à nos yeux des signes entièrement proscrits.

2. Que tu aurais à ne plus mettre devant ton nom cette croix usitée, instrument dont s'est servi si longtemps l'inhumanité pour assouvir ses fureurs. » (3)

C'est l'époque où l'on perquisitionne chez les suspects pour y découvrir « des papiers incendiaires et des cœurs de Jésus », où l'on ferme les églises et où l'on proscrit les croix. Le 10 pluviôse (29 janvier 1794) les autorités ont inauguré en grande pompe le Temple de la Raison qui est le nouveau nom de la cathédrale. L'évêque ne s'y est pas rendu sous le prétexte de maladie. Le 17 ventôse (7 mars) les quatre derniers employés de la cathédrale sont licenciés et Mgr Le Masle en est chassé le 12 germinal (1^{er} avril). L'église reste affectée au culte de la Raison pendant plusieurs mois et on y célèbre sans doute quelques fêtes profanes : à chaque décade, on célèbre l'Être suprême comme le 18 prairial (8 juin 1794). La fête se déroule parfois sur le port (10) et l'on tient pour certain que la demoiselle Quellenec y ait tenu le rôle de la déesse Raison (44). Le témoignage de Le Masle est formel le 17 floréal (6 mai 1796) : « ... la ditte église cathédrale, profanée par mille indécences y comises, et mille et mille blasphèmes y profférés pendant qu'elle était devenue le repaire de l'impiété ». (11)

J. Guillemot écrit dans « Lettres à mes neveux sur la chouannerie » (1859) : « Le 1^{er} avril 1794, l'église de Saint-Pierre de Vannes fut aussi livrée pour servir de temple au culte de la Raison. La déesse, nommée Quellenec, dont le père et les deux frères étaient membres du club des Jacobins de Vannes, épousa plus tard le général Rolland. Cette déesse, suivie de plusieurs autres femmes, était promenée en ville dans un chariot découvert. » L'abbé Luco relate le même fait qu'il tient de cette même source selon ses dires. Nous savons que la cathédrale fut « Temple de la Raison » à compter du 10 pluviôse an II (29 janvier 1794) jour où, à 14 heures, eut lieu son « inauguration ». Le registre de correspondance municipale indique, dans les invitations lancées aux administrateurs du département et du district ainsi qu'au citoyen-évêque, qu'il y aura lecture des décrets puis hymnes en l'honneur de la Patrie. Le 7 mars 1794, les places des derniers maîtres de chapelle, musiciens et chantre de la cathé-

(10) A.D.M., L1458.

(11) Cartulaire de l'histoire de Saint Vincent Ferrier (page 464).

drale sont supprimées mais le 9 mai, une remise de couronne civique y a lieu en grande pompe ; le 24 février 1795, on parle encore du temple de la Raison mais aucun texte n'évoque une cérémonie qui s'y serait déroulée à la gloire de la déesse-Raison. N'aurait-elle eu lieu qu'à l'extérieur ?

On peut cependant penser que Mademoiselle Quelennec a tenu ce rôle au vu des lettres écrites par les Quelennec à Perret de la Lande publiées par Kerviler.

Le 22 prairial (22 juin 1796) Madame du Quelennec écrit à Perret pour lui demander d'acheter à Paris « deux aunes de gaze rayée argent et bleue... propre à faire une garniture de robe à ma fille ». Elle ajoute : « Elle est actrice dans un spectacle de société qui se montre ici et qui est l'ouvrage des administrateurs et des juges ; ce sont eux qui en ont formé le projet avec tous les gens honnêtes de notre ville. Toutes nos jeunes femmes et nos demoiselles doivent y essayer leurs talents ; ma fille fait le premier rôle dans la première représentation qui doit avoir lieu du 10 au 15 du mois prochain. » (12)

Voilà qui établit que Mademoiselle du Quelennec aimait la comédie et tenait le premier rôle dans les fêtes républicaines à Vannes en 1796 ; il apparaît donc fort probable qu'elle joua le rôle de la déesse-Raison deux ans plus tôt. L'aînée des Quelennec avait alors 24 ans.

René « Piard Quelennec » mourut à Vannes en 1804. Il semble que le seul descendant de la famille ait été Marie-Elizabeth-Louise. Elle épousa sous l'Empire le général Henri Victor-Roulland qui commanda Belle-Isle de 1801 à 1815 et mourut à Rennes en 1827. On trouve leur acte de mariage le 20 thermidor an XI (18 août 1803) et quelques naissances en 1804, 1807 et 1810 dont seule aurait pu survivre une fille. Les recherches n'ont pas permis de savoir ce que devint après 1827 la veuve du général Roulland, sans doute la dernière des Quelennec (13).

Le district demande la destruction des croix qui ornent les églises de Vannes, quitte aux couvreurs à supprimer les seuls bras. En avril 1794, le couvreur Yves Talec envoie sa facture « pour avoir descendu le restant de croix », une au Mené, trois à Saint-Salomon, trois à la Retraite des femmes, deux aux Ursulines (14) ; mais l'œuvre ne fut pas entièrement achevée puisque le 19 vendémiaire (10 octobre), le district demande à la commune d'enlever les signes extérieurs qui peuvent retracer un culte quelconque : « il n'est pas possible que dans cette commune il ne se trouve

(12) N. LEVERRIERECK, « *Petit mémoire sur la chouannerie de l'an V dans le Morbihan, Revue de la Révolution* ; t.I, 1883 (lettre n° 37).

(13) Dossier du général Roulland, GP 485/2 au Service historique de l'armée de terre, Vincennes (lettre du conservateur Mme A. HEPP, 26 mai 1987).

(14) A.D.M., L1458.

pas quelque vrai sans-culotte prêt à affronter tous les dangers pour rendre à son pays un service aussi signalé » (3).

Le 2 thermidor (20 juillet 1794) le commissaire au salpêtre, Pothier, donne l'ordre de dépaver les églises pour y mettre les chevaux. En brumaire (novembre), soixante-dix chevaux sont logés à Saint-Patern et l'on voulut faire de même le mois suivant au Mené mais sans succès. Les églises de Vannes restent néanmoins fermées au culte pendant la Terreur. La quatrième sans-culottide de l'an II (20 septembre 1794), la Société populaire est autorisée par le représentant du peuple à s'approprier toutes les chaises de la ci-devant église Saint-Patern (5). Le 1^{er} nivôse (21 décembre), il est décidé que tous les soirs on sonnera la cloche du Temple de l'Être Suprême « afin que, passée cette heure, nul citoyen ne sorte sans lumière » (15). On le voit, les églises n'ont plus de rôle religieux pendant ces quelques mois. Lorsque la cathédrale est devenu Temple de la Raison, le culte a été transféré à l'église du Mené et, même si le clergé constitutionnel a cohabité quelque temps avec les nouveaux zéloteurs, Monseigneur Le Masle a dû quitter « l'église de Saint-Pierre » le 1^{er} avril de telle sorte que, pendant les huit mois qui s'échelonnent de cette date jusqu'à Noël 1794, il n'y eût, semble-t-il, aucun office public à Vannes. De janvier à juin, le culte constitutionnel est célébré à l'église des Ursulines. Le 7 germinal an III (27 mars 1795), un arrêté des représentants Guezno et Guermeur reconnaissait le libre exercice du culte et libérait les prêtres qui pouvaient être encore emprisonnés : cinq jours plus tard, Mathurin Le Gal, insermenté, bénéficie de cette mesure. Bien que les mesures d'apaisement indisposent des républicains aussi « extrémistes » que Bachelot (16), le clergé constitutionnel demande et obtient l'usage de la cathédrale le 27 prairial an III (15 juin 1795) et Mgr Le Masle peut faire purifier l'édifice. Un mois plus tard, à la suite de la défaite des émigrés à Quiberon, la cathédrale était réquisitionnée pour raisons militaires et devenait un entrepôt.

Comment apprécier en définitive l'action du district de Vannes sur le plan scolaire, culturel et religieux ? Dans le premier point, qui correspond à la transmission du savoir, on peut retenir trois aspects positifs. Les premières écoles publiques sont l'œuvre du district ; c'est également le district qui, en payant les études de Ropert à l'école d'Alfort, a donné le premier vétérinaire au département. C'est lui enfin qui est à l'origine d'un musée à Vannes par sa décision — inappliquée — de création d'un muséum à l'hôtel de Bavalan et d'une bibliothèque. Sous le Consulat, le maire Laumailier recueillera l'héritage du district avec les écoles primaires de Saint-Patern et de la rue du Poulho (aujourd'hui rue Riche-

(15) A.D.M., L1447.

(16) A.D.M., L1435, L1440 et L1459.

mont) qui scolariseront environ 180 enfants tandis que six écoles secondaires privées (mais non religieuses) prendront le relais de l'éphémère Ecole Centrale en totalisant 165 élèves (17).

Quant au musée et à la bibliothèque, on ne les voit vraiment s'imposer qu'en 1886 et sous une forme bien modeste (18).

Que dire en second lieu de l'action du district sur le plan religieux ? Sa politique antichrétienne, largement appuyée par le club, le comité de surveillance et le département, est violente, brève mais aboutit finalement à un échec complet. Les déprêtrisations ne touchent que huit personnes, l'incarcération du clergé constitutionnel est inefficace, les tentatives de culte de la déesse-Raison tournent à la comédie, malgré le talent de M^{lle} Quelennec, et les essais de décadi ou d'hymnes à l'Être Suprême sont peu prisés malgré les vers des professeurs de l'Ecole Centrale en l'honneur du « Dieu de la liberté » (19). En définitive, Mgr Le Masle rétablit le culte après la répression de l'affaire de Quiberon et les prêtres réfractaires peuvent officier à l'église des Ursulines en 1800 et, malgré l'agitation de quelques ultras, les prêtres exercent à partir de l'été 1801 ; le Concordat reconnaît la liberté officielle du culte et le nouvel évêque est accueilli par le préfet avec solennité le 11 août 1802. Il ne reste donc rien de l'œuvre antireligieuse du district sinon un anticléricalisme vif mais très minoritaire qui couvrera pendant tout le siècle avant de s'exprimer assez brutalement sous la troisième République. Notons bien que les responsables du district ne sont pas contre toute forme de religion puisqu'ils préconisent un culte civique et déiste ; ils s'efforcent en fait d'empêcher toute vie chrétienne, croyant ne pouvoir accepter qu'une religion purement rationnelle.

En définitive, autant ils sont de fervents apôtres de toute action visant à transmettre le savoir, autant s'opposent-ils à la transmission de la foi et cette attitude du district de Vannes semble être un reflet de ce qui s'est passé dans toute la France sous la Révolution.

Bertrand FRÉLAUT

(17) SAGERET, *Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat*, Paris, 1911-1918.

(18) Voir B. MASSIET DU BIEST, « La bibliothèque municipale de Vannes et son fond ancien » *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Bretagne* (Congrès de Carnac) 1985 et B. FRÉLAUT, *Le musée municipal des Beaux-Arts de Vannes*, 1986.

(19) A.D.M. L1666, Brochure reproduisant ces hymnes dont l'un dû à la plume du célèbre Géanno (1765-1840), principal du Collège communal de 1804 à 1830.

(20) C. LANGLOIS, *Le diocèse de Vannes au XIX^e siècle*, Paris, 1974.